

ABONNEMENTS

Suisse Fr. 14.-
Av. Bulletin off. . Fr. 21.50
Etranger Fr. 22.-
Av. Bulletin off. . Fr. 29.-
Chèques post. 11 c 58
Joindre 20 ct.
pour changement d'adresse

Rédaction et Administration :
Martigny, tél. (026) 610 31

Le Confédéré

Organe du
PARTI RADICAL-DÉMOCRATIQUE VALAISAN

paraissant les lundi, mercredi, vendredi

PUBLICITÉ

ANNONCES :
Canton 12 ct. / Suisse 13 ct.
RÉCLAMES : 30 ct.
Avis mortuaires : 25 ct.
Régie des annonces :
Publicitas Sion et succursales

EN PASSANT...

Amen

Avant les élections, j'avais déclaré qu'un article écrit par M. Francis Germanier dans le journal « Agir » m'avait touché parce qu'il exprimait un sentiment humain de mélancolie.

Le « Nouvelliste » alors s'était moqué de moi, me suspectant de formuler un sentiment intéressé. Aujourd'hui que M. Francis Germanier est élu, mon confrère aigaunois me reprocherait volontiers mon silence.

Si je félicitais le nouvel élu, ce serait de la flagornerie aux yeux du « Nouvelliste », et si je ne le félicitais pas, ce serait de la déconvenue.

Je comprends fort bien la mentalité du directeur du « Nouvelliste ».

Il ne conçoit pas que je puisse être sensible à la fois aux qualités de tel homme ou aux qualités de tel autre et qu'il n'y ait dans mon propos aucune arrière-pensée.

Pourtant, si j'avais fait des calculs pour rechercher mon intérêt personnel, j'aurais été conservateur en Valais et non point journaliste indépendant.

Les hommes m'ont toujours paru plus dignes de respect pour leur personnalité que pour leurs étiquettes, et même au beau temps où le parti majoritaire était tout-puissant, je n'ai jamais pu différencier les individus selon qu'ils se trouvaient à la droite du père éternel Evéquo ou à sa gauche. Eh ! non.

Je n'ai pas changé depuis et quand je lis, par exemple, sous la plume de M. Maquignaz, un article outrageant pour M. Dellberg parce qu'il s'est rendu en Chine alors que c'était son droit, j'en éprouve un dégoût insurmontable.

Je vais bien étonner mon confrère aigaunois : Dans le duel Jules Luisier - Joseph Moulin, au Conseil des Etats, je n'imaginai pas, bien sûr, que le premier l'emporterait sur le second.

Ma sympathie allait à M. Jules Luisier, parce qu'il m'a toujours paru qu'une opposition n'avait pas à s'endormir.

Ne rien tenter jamais équivaut à démissionner. Une candidature de combat se justifiait d'autant plus que les dirigeants du parti conservateur nous avaient offert une comédie insoutenable et qui va les obliger maintenant à consoler le Haut-Valais par des gages.

J'ai écrit, avant le combat, que la personne de M. Moulin n'était pas en cause.

Je le répète après.

S'il a commis une erreur, c'est qu'en sa qualité de président du parti conservateur il se trouvait être à la fois juge et partie alors qu'on attendait plutôt de lui qu'il fût arbitre au milieu des siens. Mais ce n'est pas un mauvais représentant du canton à Berne.

Entre M. Anton Imsand qui aurait fait de la figuration et M. Joseph Moulin qui peut jouer un rôle aux côtés de M. Lambert il n'y a pas de comparaison possible.

Quant au Haut-Valais, qui a été le cocu magnifique de la farce, il s'est tout simplement ridiculisé dans cette aventure.

Qu'a-t-on vu ?

M. Léo Guntern et M. Anton Imsand qui n'arrivaient pas à s'entendre, avant le scrutin, tomber d'accord au dernier moment pour se désister ensemble.

C'est de la bouffonnerie. Ils n'ont été réellement unis que dans un commun hara-kiri.

L'appui donné par des chrétiens-sociaux et conservateurs du Haut-Valais au candidat conservateur du Valais romand relève de la psychiatrie. C'est du masochisme politique.

Tant mieux pour M. Moulin ! Mais je n'ai jamais vu des gens aussi contents d'être battus.

Ceux qui se sont abstenus, dans le Haut-Valais, ont été logiques avec eux-mêmes.

Ils ne pouvaient faire un miracle en faveur d'un radical puisque dans leur esprit étroit c'était un envoyé du diable !

Mais les autres !

Ils ont couru à leur propre défaite, à toutes jambes, et ce ne fut pas le spectacle le moins drôle qu'ils nous aient offert depuis quelques semaines.

La tolérance religieuse sous la protection de notre Constitution fédérale

La liberté de croyance et de conscience est exactement définie dans les art. 27 et 49 de la Constitution fédérale suisse. Il est clairement formulé que cette liberté est INVOLABLE. D'où il s'ensuit que chaque citoyen suisse a le droit d'être heureux selon la religion qu'il professe ou pratique.

L'art. 27 stipule en premier lieu que tous les enfants, sans distinction de leur appartenance religieuse, peuvent fréquenter nos écoles démocratico-neutres. La Confédération peut prendre toutes dispositions utiles au cas où un canton manquerait à ses obligations.

L'art. 49 précise que personne ne peut être contraint par qui que ce soit de faire partie d'une communauté religieuse, de prendre part à un cours religieux, ni de suivre un rite religieux, ou encore de subir des peines à cause de ses convictions religieuses. L'exercice des droits civils ou politiques ne peut en aucune façon être soumis à des prescriptions de nature religieuse ou émanant de l'Eglise. Personne n'est tenu, non plus, de payer des impôts destinés spécialement à des besoins de culte d'une communauté religieuse, à laquelle il n'appartient pas.

Or, pour celui qui a l'occasion de jeter un coup d'œil dans les coulisses, ou bien qui est obligé de vivre en plein milieu catholique tout en appartenant à une autre confession religieuse, il apparaît bientôt que les dispositions de la Constitution fédérale en faveur de la protection de la liberté confessionnelle semblent être totalement inconnues dans ce milieu. En tous les cas, on ne s'en soucie guère. Il arrive ainsi que des enfants de familles protestantes, vieux-catholiques et israélites se trouvent être relégués à l'arrière-plan par des institutrices catholiques et sont qualifiés, par elles, d'hérétiques. Une semblable INTOLERANCE se rencontre aussi dans la vie sociale.

Bien qu'il ne s'agisse là que d'exceptions et que nous sommes loin de vouloir troubler la paix confessionnelle des foyers, il nous semble tout de même indiqué de rappeler de temps en temps qu'il existe dans notre Constitution fédérale des prescriptions concernant la TOLERANCE religieuse. Le sens et la but de ces prescriptions échappe petit à petit à la compréhension de certaines personnes, sinon il ne serait pas possible que des cerveaux ayant une formation universitaire et même des juristes puissent émettre l'opinion que dans les cantons à majorité catholique les « non catholiques » n'avaient qu'à se soumettre à l'état de choses existant, autrement dit, à l'intolérance en cours. Une telle expression de pensée dénote vraiment un esprit étroit ! On peut aussi entendre des « hommes d'églises » déclarer du haut de leur chaire que les « non catholiques » sont des « incroyants » ! Déclaration avec laquelle même des catholiques tolérants ne sont pas d'accord. A quoi servent les discours faits en chaire et les retentissants messages de paix, s'il est permis à quelque curé d'attiser les divergences confessionnelles et d'engager les gens à ne pas fréquenter ceux qui sont d'une autre religion ?

Si l'on repense à la campagne atroce dont les nazis allemands se sont rendu coupables à l'égard des Juifs, on comprend que c'est en somme toute la chrétienté qui a trempé d'une certaine manière dans cette « honte de la civilisation » et s'en est ainsi rendu complice. « Qui sème le vent récolte la tempête ». C'est un fait historique que, pour des raisons de culte, l'Eglise catholique romaine a représenté en images et sous forme de jeux de la Passion, la crucifixion de Jésus dès le V^e siècle

Soyez sans crainte, on leur donnera des compensations.

A la prochaine vacance on poussera l'un des leurs selon les procédés de ce bureau de placement qu'est le parti conservateur.

Et le chœur dira, comme d'habitude, « amen » à tout, au risque d'y perdre son latin.

A. M.

posé de diverses confessions religieuses puisse vivre en paix !

L'orgueil confessionnel et l'exclusivité dans la religion font mauvaise figure de nos jours. La solution, pour un peuple qui veut garder un niveau culturel élevé, est dans une collaboration pacifique.

Les derniers recensements relèvent qu'il y aurait en Suisse, à part les confessions religieuses définies, beaucoup de personnes qui ne se rattachent à aucune de ces confessions et prétendent tout de même avoir une religion. Qui oserait déclarer qu'à cause de cela ces personnes ne seraient pas honorables ou manqueraient de fermeté de caractère ? Et pourtant il y a des Suisses qui considèrent qu'être sans « confession » équivaut à être sans « religion et même à être sans honneur » ! Et dans cette conception erronée ils sont soutenus par des sphères « plus hautes » !

Quiconque veut parler de la paix éternelle, doit commencer par voir en celui qui appartient à une autre religion un citoyen respectable et l'estimer. Ce postulat fait partie des règles fondamentales d'une politique pacifique, progressiste et humaine !

1f.

Un événement sur le plan politique suisse L'élection d'un conseiller aux Etats radical A LUCERNE

Nous reproduisons avec plaisir les extraits ci-dessous de l'article que le chroniqueur parlementaire de notre confrère *La Nouvelle Revue de Lausanne* consacre à l'élection du radical Clavatscher au Conseil des Etats dans le canton de Lucerne :

Il fallait suivre, ces jours derniers, dans la presse politique lucernoise, la propagande pour le second tour de l'élection au Conseil des Etats, et l'on se rendait compte de l'importance que chacun des deux camps attachait à ce scrutin. En effet, il s'agissait de savoir si l'opposition anticléricale, en l'occurrence le parti libéral (radical), appuyé sans réserve par les socialistes et les indépendants, parviendrait à faire brèche dans le bastion du catholicisme politique, en Suisse centrale.

Au premier tour, il y a huit jours, les radicaux furent tout près de la victoire. Alors qu'un seul des deux candidats conservateurs était élu, le second manquait de 250 voix la majorité absolue. Son concurrent radical ne l'atteignait pas non plus, mais il ne s'en fallait que de 100 voix.

Avertis par ce premier échec, les conservateurs substituèrent à leur poulain malheureux, pourtant conseiller sortant et rédacteur du « Vaterland », moniteur catholique pour la Suisse allemande, un jeune conseiller d'Etat, sorti en tête de liste aux élections cantonales.

Tout au long de la semaine, la propagande fut acharnée. A droite, on multipliait les appels et les objurgations pour que l'« unité spirituelle » de l'ancien Vorort catholique de la Suisse soit sauvegardée par la double représentation conservatrice à la Chambre fédérative. L'opposition, retournant contre le parti majoritaire le slogan électoral « justice pour tous », protestait que le 49,8 % du corps électoral qui refusait ses voix aux catholiques avait, lui aussi, le droit à une représentation.

Certes, à eux seuls, les radicaux ne pouvaient l'emporter. Mais leur candidat, M. Christian Clavatscher, grison d'origine et protestant, devint le

porte-drapeau de tous ceux qui ont à se plaindre de la politique exclusive de la droite conservatrice. Et c'est ainsi qu'il finit par l'emporter, à quelque 500 voix de majorité, sur plus de 60.000 votants, ce qui représente une participation de près de 90 %.

Ainsi, pour la première fois depuis 1871, un parti cantonal autre que le parti catholique a le droit de représenter au Conseil des Etats un canton de la Suisse centrale. Le bloc monolithique est fissuré.

L'exemple lucernois fera-t-il tache d'huile ?

Comme l'ont montré les élections au Conseil national, le parti catholique conservateur n'a plus, sur le terrain fédéral, la majorité absolue ni à Zoug, ni à Schwyz. Dans ces deux cantons aussi, une étroite alliance entre radicaux et socialistes pourrait ébranler les positions de la droite. Un coup est porté à la prépondérance que vaut au parti catholique-conservateur le système d'élection au Conseil des Etats. C'est là un événement dont la portée dépasse les frontières cantonales de Lucerne.

Les classes moyennes EN SUISSE

Au temps de la création de notre Etat fédéral, en 1848, les classes moyennes n'ont compris que les professions indépendantes : l'artisanat, le paysan et les professions libérales. Mais l'évolution économique a modifié la structure sociologique de notre pays. Aujourd'hui un grand nombre d'employés commerciaux et techniciens, de fonctionnaires et de travailleurs élevés a rendu plus large la base des classes moyennes. Sans doute, ces classes forment le groupe le plus nombreux dans l'ensemble de notre peuple. En général, ce groupe a un standard de vie respectable ; mais les chances de l'avancement sont petites. Voici pourquoi les classes moyennes aiment se borner à conserver leur position. En France, par exemple, cette attitude a évoqué un conservatisme fatal. Chez nous, encore aujourd'hui, les classes moyennes sont un réservoir d'un bon esprit civique, qui garantit la stabilité politique, et de forces créatrices dans les domaines de l'économie et de la technique, de la science et de l'art. Mais, c'est vrai, les circonstances actuelles de l'économie, de la politique financière, etc., ne sont pas favorables à ces forces, et il est nécessaire de les encourager toujours de nouveau. Ça c'est une grande tâche pour notre politique intérieure, avant tout pour le libéralisme suisse. Rendre fortes les classes moyennes, c'est servir à la vraie démocratie et à la liberté de notre chère patrie.

Café du Progrès
VERNAYAZ
le relais des automobilistes



Stella Filtra
une qualité
toujours égale,
une saveur
et un arôme
d'une pureté
incomparable.

...elles sont si pures!

Stella Filtra



-.95

Une cigarette LAURENS

**agencement
complet**

pour épicerie

très bon état, acajou; Frigo
Therma; machines à couper la
viande, à moulin à café et
nombreux dispositifs d'exposi-
tion. Prix avantageux.

S'adresser sous chiffres :
P. 13 698 S., à PUBLICITAS, SION

BOIS

JE SUIS ACHETEUR de grosses
quantités de rondins de pin, non
écorchés, diam. 10 cm. et plus.
Faire offre et prix, chargé sur
wagon CFF, à
M. Henri GONNET, commerce
de bois, CHAMPERY.
Tél. (025) 4 41 77

ON DEMANDE

**magasinier-
chauffeur**

Entrée tout de suite
Faire offre à
Electricité S. A., Martigny

filtre à vin

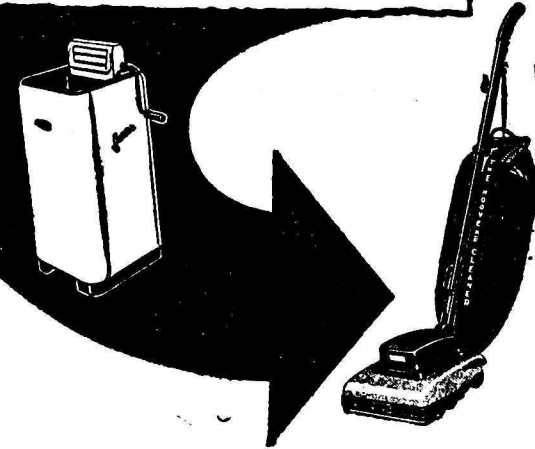
et une

pompe électrique

en parfait état
Faire offres sous chiffres :
PUBLICITAS 1091-93 Y.Z., SION

Du jeudi 10 novembre
au samedi 12 novembre

**Démonstration Hoover
pour la ménagère moderne!**



GRANDS MAGASINS
à l'Innovation S.A.
MARTIGNY
PRIX • QUALITÉS • CHOIX • SERVICES

Succ. de Ducrey Frères

**BANQUE SUISSE
D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT**

Sierre - Sion - Martigny

Obligations de caisse

3 ¼ %

**Les affaires
deviennent plus faciles!**

pour
l'homme
bien
habillé



TOUJOURS BIEN HABILLÉ



Importante Manufacture
d'HORLOGERIE
engagerait des

ouvrières

pour ses ateliers de fabrication
S'adresser :
COMPAGNIE DES MONTRES LONGINES
SAINT-IMIER (Jura bernois)

**Pépinières Constantin
SION**

BEAU CHOIX D'ABRICOTIERS couronnés
Arbres fruitiers et d'ornement. Travaux agricoles.

**DUVETS
COUVERTURES**

depuis Fr. 20.—, ainsi que
DRAPS molletonnés, depuis
Fr. 10.—, chez

Jos. METRAILLER-BONVIN

AMEUBLEMENTS
SION, rue de la Dixence
Tél. 2 19 06

ENVOIS PARTOUT

**A vendre à Montana
chalet
de vacances**

Magnifique
Situation tranquille et ensoleillée
avec environ 2000 m2 de terrain.
4 chambres et confort. Meublé,
Fr. 52.000.—; non meublé,
Fr. 47.000.—
Faire offre à CASE POSTALE 20
à MONTANA



En vente chez votre
fournisseur habituel

Le fumier pulvérisé

donne au sol tout ce que lui apporte le fumier ordinaire.

Le fumier pulvérisé

comme le fumier de ferme, contient les bactéries qui facilitent
la formation de l'humus.
Les éléments de Fumier pulvérisé sont d'une assimilation rapide.
En sacs de 50 kg. ou en doses, le Fumier pulvérisé est la

formule moderne de fumier

Cie française des fumiers naturels, Thorigny-Lagny (S.-et-M.)
ou chez l'agent général
pour la Suisse :
Georges Gaillard, Engrais, Saxon (Valais)



Ça se
voit immé-
diatement

la robe lavée
avec RADION
est plus blanche!

C'est incontestable: RADION lave plus blanc —
aussi bien dans la chaudière que dans la machine
à laver! Et le linge sent bon frais. Rien d'éton-
nant que RADION soit la lessive la plus ache-
tée en Suisse. Faites un essai, faites une com-
paraison... et vous aussi, Madame, serez enchan-
tée de RADION!

**RADION lave en douceur comme
l'eau de pluie**

en d'autres termes rend votre linge
meilleux et souple, sans décalci-
fiant, sans produit à blanchir, sans
produit à rincer! Et RADION ne
contient que du savon pur, c'est
pourquoi il est si doux.

RADION est un produit Sunlight

RADION LAVE PLUS BLANC !

BAISSE DE PRIX!

SO 52 B

Une bonne surprise pour les ménagères! Un coup d'œil sur SOLO et vous voyez tout de suite que le paquet bien connu est devenu beaucoup plus grand. Vous obtenez

maintenant 40% de SOLO en plus au même prix de fr. 1.40

Rendez-vous compte, cela représente pour le paquet géant presque la moitié de plus. En d'autres termes une baisse de prix considérable, due à l'amélioration de nos méthodes de fabrication et à la vente sans cesse croissante de SOLO. Facilitez-vous aussi la tâche sans tarder... surtout que SOLO, aux propriétés exceptionnelles, est maintenant d'un prix vraiment modique. Il s'emploie pour tout et ménage vos mains.

Maintenant 40% plus grand!



Nouveau

Une bonne nouvelle pour les petits ménages! Nous avons créé spécialement à l'intention des petits ménages un nouveau paquet. Dès aujourd'hui, vous pouvez vous procurer à un prix particulièrement avantageux un paquet ordinaire extra-pratique pour 75 cts seulement!

Un produit de marque de Walz & Eschle S. A., Bâle

OCCASION

A ENLEVER une centaine de pyramides sur fr. Louise-Bonne, 5 et 6 ans.
S'adresser sous chiffres : P. 13 413 S. à Publicitas, SION.

A vendre CAMIONS

de 4 ou 5 m³, basculant des trois côtés, modèles récents en excellent état, avec travail pour toute la saison d'hiver 1955-56, livrable tout de suite. S'adresser au journal par écrit, sous chiffres : 883. Par téléphone ne sera pas pris en considération.

COMMERCE EN VALAIS cherche commanditaire

(actif ou passif) pour Fr. 50 à 100.000.— (intérêts 4 % l'an), pour modernisation, développement et extension de ses affaires. Ecrire sous chiffres : P. 13 657 S., PUBLICITAS, SION



A vendre à Sierr terrain à bâtir

de 1000 m². Situation splendide dans quartier tranquille. — Eau, égouts, électricité sur place. Prix : Fr. 25.— le mètre carré. Renseignements à CASE POSTALE 20, à MONTANA

A vendre à Sierr terrain industriel

env. 2500 m² actuellement vigne, Fr. 10.— le m²; en bordure voie de chemin de fer et accès facile. CASE POSTALE 20, à MONTANA

Oeuvre romande d'entraide aux malades cherche collaborateur (trice)

pour visiter la clientèle particulière. Secteur canton du Valais. Jolie collection, carte rose payée. Ecrire sous chiffres : P. 7543 N. à PUBLICITAS, NEUCHÂTEL

A VENDRE bon fumier bovin

rendu domicile par camion. S'adresser à Arthur DUNAND La Tour de Tréme (Frib.) Tél. (029) 2 74 58

A VENDRE à MARTIGNY-VILLE, petit

immeuble

très bien situé, pouvant servir d'atelier ou dépôt; prix exceptionnel. S'adr. à M^{me} André DESFAYES, agence immobilière, av. de la Gare, Martigny-Ville.

A VENDRE, région FULLY, belle

maison

5 chambres, confort, garage et 16.500 m² de terrain bien arborisé attenant, à conditions avantageuses. Ecrire sous chiffres : P. 13 654 à Publicitas, Martigny.

Réparations de sécateurs

Nous avisons notre honorable clientèle d'avoir à s'y prendre assez tôt pour ses réparations, ceci pour éviter du retard dans nos livraisons. Fabrique de sécateurs U. LÉYAT, SION.

JE CHERCHE pour clients désirant faire placements

belles parcelles arborisées

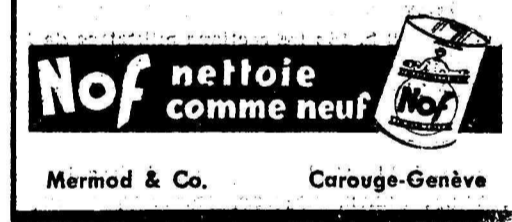
avec fermier-locataire. — Prière faire offres écrites détaillées à M^{me} André DESFAYES, Agence immobilière, avenue de la Gare, Martigny-Ville. Tél. 6 14 09.



Ninette nettoie aussi bien que sa maman, maintenant qu'elle connaît NOF, le fameux dégraisseur qui dissout la saleté au premier contact.

Pour avoir un bel appartement, faites comme Ninette: dégraissez parquets et lins avec NOF.

Le bidon pour 4 parquets : Fr. 3.—



Pour un chauffage rationnel et économique GRANUM S. A. à Neuchâtel

vous présente un choix incomparable de poêles pour tous combustibles. Faites confiance à une fabrique de vieille renommée et adressez-vous sans retard à son représentant:

Jules Emonet, installateur, à Sembrancher Tél. 6 63 14

qui se chargera de vous donner tous renseignements nécessaires



MERCREDI 9: Reprise, une seule séance

MOULIN-ROUGE

Dès JEUDI 10: Un tout grand film français

Les Amants du Tage avec Daniel Gélin et Françoise Arnoul



JEUDI 10, VENDREDI 11 et DIMANCHE 13, à 14 h. 30

JOHNY GUITARE

SAMEDI 12 et DIMANCHE 13: Le film que chacun attend

MOULIN-ROUGE

avec José Ferrer et Colette Marchand En couleurs



Jeudi soir le 10 novembre Mon Moulin à Charrat

Notre PIANISTE-FANTASISTE Jean-Pierre AGER en compagnie de GARS DU PAYS dans leurs productions.

La S. I. « Les Marronniers » à MARTIGNY-VILLE offre dans immeuble en construction, situation tranquille et ensoleillée, pour le 1er février 1956 ou date à convenir:

appartements

munis de tout le confort, chambres spacieuses, balcon, ascenseur (machine à laver commune et service de conciergerie, sans majoration):

- 2 chambres tout confort... dès Fr. 105.—
- 3 chambres tout confort... dès Fr. 125.—
- 4 chambres tout confort... dès Fr. 150.—

Eau chaude et chauffage en sus. Les appartements peuvent être réservés dès maintenant à la Gérance:

M^{me} Vve André DESFAYES, Square-Gare MARTIGNY-VILLE — Tél. 6 14 09

PÉPINIÈRES BOLLIN MARTIGNY-VILLE Tous arbres fruitiers

A VENDRE à SAXON, jolie

maison

bien située, 4 chambres, bain, garage et 1000 m² de terrain arborisé attenant. Nécessaire pour traiter: Fr. 10.000.— S'adresser à: M^{me} André DESFAYES, Agence immobilière, avenue de la Gare, Martigny-Ville. Tél. 6 14 09.

PÈRE et FILS

ont raison et ils s'acheminent toujours vers une maison spécialisée pour leurs achats de saison

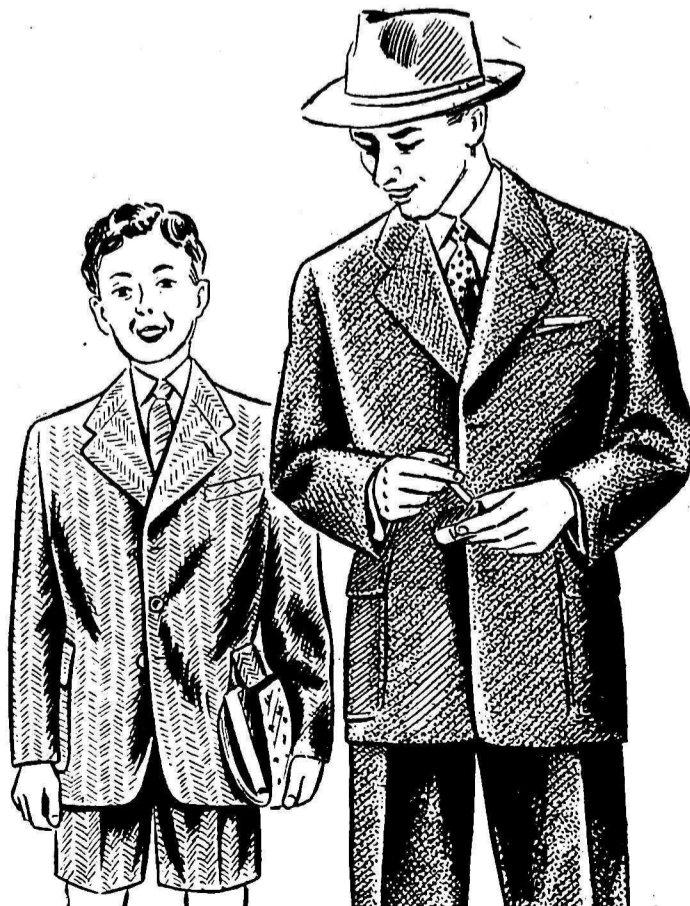
- COMPLETS des centaines en rayon
- VESTONS les dernières nouveautés
- PANTALONS peigné, gabardine, tous les tons
- CANADIENNES mouton et Teddy pour messieurs et juniors

CHEMISERIE - CHAPELLERIE - Sous-vêtements

Blousons à carreaux, imitation daim, etc...

AUX GALERIES SÉDUNOISES

A. Roduit & Cie, Av. de la Gare SION



AU COMPTOIR SUISSE, LAUSANNE

Holiday on ice

La plus grande revue mondiale de patinage

Un succès triomphal!

avec

Jacqueline du BIEF, championne du monde PROGRAMME NOUVEAU • VEDETTES NOUVELLES

Représentations chaque soir à 20 h. 30, jusqu'au 15 novembre. Matinées: mercredi, samedi et dimanche à 15 heures.

Location: Librairie GAILLARD, MARTIGNY.



L'ACTUALITÉ VALAISANNE

FULLY NECROLOGIE

Jeudi dernier, une foule attristée accompagnait à sa dernière demeure M^{me} Emma Granges, née Bender, de Mazembroz. La défunte, qui s'en va après une longue maladie, était la fille de feu Etienne Bender, de Charles, doyen de Fully, décédé il y a quelques mois.

Nous compatissons à la grande douleur de la famille que ce nouveau deuil vient frapper dans ses plus chères affections.

Nous la prions de croire à nos sincères sentiments de sympathie.

FINHAUT

Les jeunes qui se distinguent

Nous apprenons avec un vif plaisir que M. Roland Lugon-Moulin, tailleur à Finhaut, a obtenu le diplôme d'honneur de coupe pour hommes à l'Académie internationale Lavenèze - J. Dasset à Paris. Nos félicitations et nos vœux.

LEYTRON

La Saint-Martin

La « Persévérance » a le plaisir d'annoncer à ses fidèles amis que les bals de la Saint-Martin se poursuivront à la salle de la Coopérative vendredi 11 et dimanche 13 avec le formidable ensemble Philipp'Son, orchestre officiel de danse de la fête des Vignerons et du Comptoir Suisse. A l'accordéon, J.-P. Blanchet, soliste à la Chaîne du Bonheur ; à la trompette, Camille Labie, prof. ; la chanteuse Trudy Suter, de Radio-Beromunster, etc. Six musiciens. Ambiance du tonnerre.

EN GARE DE GOPPENSTEIN

Un ouvrier tué par le train

Un grave accident est survenu, hier matin, en gare de Goppenstein, sur la ligne du Lötschberg. Dans des circonstances non encore établies à l'heure où nous écrivons, un ouvrier travaillant sur un chantier près de la station a été happé et tué par un train de marchandises.

Les autorités sont sur les lieux et, dans l'après-midi, des inspecteurs de la Sûreté valaisanne se sont rendus à Goppenstein, aux fins d'enquête. La victime, Auguste Jordan, originaire de Ried-Brigge, habitant Gampel, âgé de 63 ans, était marié et père de famille.

Avec les maîtres cordonniers du Valais romand

Les maîtres cordonniers de la partie française du Valais, groupés en « Section du Valais romand », ont tenu le dimanche 6 novembre 1955, à l'Hôtel Terminus, à Martigny-Gare, leur assemblée générale annuelle, présidée par M. Théodore Salamin (Sierre).

Après avoir entendu les divers rapports : du président, du caissier, du collège des vérificateurs de comptes et du représentant à l'assemblée des délégués de l'Association, qui ont été approuvés, le comité a été constitué comme suit pour le nouvel exercice :

Président : M. Théodore Salamin (Sierre) ;
Caissier : M. Marcel Vouilloz (Fully), et trois nouveaux membres : MM. Fiora (Martigny), Marct (Evionnaz) et Venturi (Saxon). M. Louis Terrettaz (Sembrancher), membre fondateur et premier président de cette section, a été acclamé membre d'honneur.

L'assemblée a été honorée de la présence de MM. E. Brunner (Clarens), F. Boss (Lausanne), respectivement deuxième vice-président du comité central et membre de ce dernier ; C. Klaus, rédacteur français du *Journal suisse des Cordonniers* ; M. Brunner, qui a fait un exposé sur « La situation et l'avenir du métier », et M. Boss, qui fit une « Démonstration des nouveaux produits de collage pour les réparations de chaussures ».

Drôle de sport

Jugeant que l'arbitrage du directeur de la rencontre qui opposait, à Naples, Napoli à Bologna et qui a pris fin sur le score de 3 à 3, avait favorisé cette dernière équipe, des centaines de supporters ont envahi le terrain pour prendre à partie l'arbitre. Celui-ci, grâce à l'intervention des forces de l'ordre, réussit à gagner le vestiaire du stade. C'est alors que les manifestants, dont le nombre grossissait, établirent un véritable siège à l'entrée du vestiaire. Devant l'attitude menaçante de la foule et par crainte d'être submergés par elle, les agents de police durent lancer des bombes lacrymogènes et tirer des coups de feu en l'air.

152 blessés, dont 52 gardiens de la paix et officiers, tel est le bilan des victimes des incidents qui ont marqué la fin du match de football Naples-Bologne.

Quatre spectateurs ont dû être hospitalisés, dont deux dans un état grave ainsi que cinq gardiens de la paix.

AVEUGLEMENT

Maintenant que s'apaisent les remous électoraux, il vaut la peine, pour l'édification de tous les citoyens, mais principalement de ceux qui jugèrent inutile de se rendre aux urnes, de publier quelques-uns des pamphlets qui virent le jour lors de la

campagne électorale. Voici l'un d'eux qui fut distribué dans la vallée d'Illicz. Nous nous refusons à tout commentaire au sujet de son contenu suffisamment éloquent :

MOBILISATION GÉNÉRALE

de tous les conservateurs catholiques du Bas-Valais
à l'importante journée des 29 et 30 octobre 1955

Tout citoyen conservateur, électeur du Bas-Valais, jeunes forces, militants, élite, se feront un honneur et un devoir de conscience de se présenter aux urnes, les 29 et 30 octobre, en votant et en faisant voter notre liste N° 5 du Parti Conservateur Chrétien-Social, sans panachage, avec fermeté et gloire, en portant le maximum de leurs voix et suffrages, à notre grand Homme de mérite, Monsieur le Conseiller National Paul de Courten, à Monthey.

En votant et faisant voter la liste du Parti Conservateur, vous élevez votre rang et votre dignité, en faisant triompher un homme qui a servi la bonne cause du pays, du canton et du Bas-Valais. Il a défendu, à Berne, avec succès les droits de la famille chrétienne, du paysan, de l'agriculteur, de l'ouvrier, de l'artisan et du commerçant. Il a travaillé au problème des subsides pour les routes, pour l'amélioration des logements insalubres et insuffisants, pour le montagnard, pour l'aide aux familles nombreuses ou dans la gêne, etc., etc.

En votant la liste conservatrice, vous vous ennobliez, car ainsi vous faites partie de ce groupe de la grande famille suisse qui compte trois nobles

conseillers fédéraux, auxquels vous devez apporter votre appui moral dans la grande lutte qu'ils ne craignent pas d'affronter chaque jour pour la cause de notre bien-être quotidien, et de nos familles.

Ces journées des 29 et 30 octobre 1955 ne doivent pas vous laisser indifférents ; elles n'ont rien de commun avec une élection communale, où entrent souvent en jeu trop de mesquineries et de vues personnelles.

Dans cette élection entrent en ligne de compte votre district, votre Canton du Valais, et notre chère Suisse qui a été sauvegardée par notre grand saint Nicolas de Fluc qui lui continue son efficace protection dans ses difficultés.

Reprennez les Encycliques de Sa Sainteté Pie XII, qui est notre premier Chef spirituel durant notre pèlerinage sur cette terre, et à leur lumière, vous n'hésitez pas à accomplir votre devoir civique de bon chrétien catholique, vous aurez ainsi la satisfaction d'avoir rempli votre devoir, en face de l'avenir, tant pour vous que pour votre famille.

TOUS au rendez-vous, avec FORCE et COURAGE !
Un citoyen.

Convocation à l'inspection complémentaire d'armes, d'habillement et d'équipement en 1955

Cette inscription aura lieu aux dates et sur les places suivantes :

A MARTIGNY-VILLE, cantonnement militaire, le 14 novembre à 8 h. 15 : les sections militaires de Bagnes, Orsières, Sembrancher. (A 9 h. 30 pour ceux domiciliés à Fionnay-Mauvoisin, Liddes et Bourg-St-Pierre.)

A MARTIGNY-VILLE, cantonnement militaire, le 15 novembre à 8 h. 15 : les sections militaires de Martigny, Fully, Saxon, Leytron, Isérables, Vernayaz, Trient, Finhaut et Salvan.

A MONTHÉY, école primaire, le 17 novembre à 8 h. 30 : les sections militaires de Monthey, Troistorrens, Vouvry, Saint-Gingolph et Saint-Maurice.

A SION, casernes, le 18 novembre à 8 h. 15 : les sections militaires de Bramois, Saint-Martin, Evolène, Vex et dans la commune d'Ayent.

A SION, casernes, le 21 novembre à 8 h. 15 : les sections militaires de Chamossin, Conthey et Nendaz.

A SION, casernes, le 22 novembre à 8 h. 15 : les sections militaires de Sion, Savièse et Grimisuat (sans Ayent).

SIERRE, école primaire, le 23 novembre à 8 h. 15 : les sections militaires de Sierre, Saint-Léonard, Icogne-Lens, Chermignon et Vissoie.

(Pour tous autres renseignements, consulter les affiches.)

Sortie - Brisolée de la Section valaisanne du T.C.S.

Il est rappelé aux membres de la Section valaisanne du Touring-Club Suisse, conformément au communiqué déjà paru dans le dernier numéro de TOURING, que la sortie-brisolée prévue à Fully le 6 novembre a dû être renvoyée au dimanche 20 novembre. Cette sortie aura lieu au même endroit (Fully) et dans le même local (salle du Cercle démocratique).

Comme cela avait été prévu antérieurement, le délai d'inscription est reporté au samedi 12 novembre au plus tard. Comme cette manifestation rencontre chaque année un très grand succès (l'année dernière 400 personnes), les membres de la Section qui désirent y participer sont instamment priés de s'inscrire assez tôt auprès de l'Office de Tourisme du Touring-Club Suisse à Sion (Immeuble de la Caisse d'Épargne du Valais) en versant le montant de l'inscription fixé à Fr. 2.— au compte de chèques postaux N° II c 1759.

Les participants recevront pour cette modique somme des châtaignes à volonté, une portion de fromage et une demi-bouteille de vin. Cette petite fête de famille sera agrémentée par un excellent orchestre qui fera tourner jeunes et vieux ainsi que les enfants.

Comité de la Section valaisanne du T.C.S.

CHARRAT

« A Mon Moulin »

On s'amuse follement « A Mon Moulin » avec le sympathique pianiste fantaisiste Jean-Pierre Ager. Jeudi soir 10 novembre, soirée spéciale avec le concours de gars du pays.

La Presse valaisanne à Vouvry

Les membres de l'Association valaisanne de la Presse, qui préside avec compétence et distinction notre confrère Alfred Delavy, du *Journal de Sierre*, ont participé samedi à la traditionnelle brisolée organisée cette année à Vouvry.

L'après-midi commença par la visite de la fabrique de carton, sous l'aimable conduite de M. Schelling, directeur.

On peut dire que les journalistes se sont rendus au... tombeau de leurs œuvres puisqu'une bonne partie de la matière première entrant dans la fabrication du carton est constituée par de la maculature et des journaux pressés et serrés en ballots.

En pénétrant dans l'antré qui depuis trois siècles avale les dépouilles de nos gazettes, les rédacteurs ont failli laisser tout espoir. Mais le maître du lieu, M. Schelling, qui, de famille depuis trois générations, a la tâche de redonner vie à cette déchéance qui n'a plus de nom, reçut aimablement les visiteurs et les initia aux différentes phases de la métamorphose : déchetage des ballots, humidification, malaxage. La pâte grise passe ensuite entre des rouleaux puis est transportée au grand séchoir à mazout. Cette installation remplace avantageusement les râteliers de bois d'autrefois où chaque feuille était suspendue par des loquets de bois de serrage.

Les cartons d'épaisseurs et de teintes différentes s'entassent dans un dépôt de construction récente, sur le toit duquel les journalistes sont montés admirer le beau panorama des Alpes vaudoises : au couchant, les parois de foyards roux piqués de boulevards d'or et de cerisiers carmins ; au pied du mont, les vingt hectares du vignoble vouvryen que la gelée n'a pas encore bruni.

Ensuite, dans la bonne chambre de famille au poêle armorié (Pignat-Levet 1767), M. Schelling fit les honneurs de la maison. Autour d'un « Vieux plants », d'émouvants souvenirs furent évoqués, au gré des jours et des ans de l'histoire de la fabrique fondée en 1639 par Pignat et qui passa ensuite à la famille Schoch, puis aux Firz, puis enfin aux Schelling. La fabrique de cartons et de papiers était l'une des industries au fil de la meunière dont subsiste encore le foulon à huile. Aujourd'hui, sur la lancée de ces premières initiatives industrielles, d'autres entreprises ont suivi à Vouvry : fabrique de ciment, séchoir à tabacs, manufactures de vêtements.

A l'Hôtel de Vouvry, qui, comme les autres édifices de la localité, a conservé un aspect de sobre aisance, la brisolée traditionnelle avec un « nouveau » laiteux à point clôturait cette évocation automnale. Le distingué président de l'Association, M. Delavy, lui imprima une gaieté et une cordialité du meilleur aloi.

Au nom de la municipalité de Vouvry qui avait

LISTE DES TRACTANDA

DE LA SESSION DU GRAND CONSEIL
DE NOVEMBRE 1955

- Projet de budget pour l'exercice 1956 ;
- Message concernant les crédits supplémentaires ;
- Projet de décret concernant la fixation de la contribution des propriétaires de vignes en vue de favoriser la reconstitution du vignoble ;
- Règlement concernant la révision des taxes cadastrales ;
- Règlement concernant la pension de retraite des membres du Conseil d'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire ;
- Projet de loi instituant un impôt sur les successions et les donations ;
- Message concernant la participation du canton au capital des entreprises hydrauliques ;
- Projet de décret concernant l'Institut des sourds-muets du Bouveret ;
- Projet de décret concernant la transformation et l'agrandissement de l'hôpital du district de Martigny ;
- Message et rapport concernant l'action « han-netons » 1953 ;
- Projet de décret concernant l'octroi d'un subside cantonal en faveur de l'établissement d'une installation d'eau potable et d'hydrants pour le hameau de Torgon, commune de Vionnaz ;
- Projet de décret concernant l'octroi d'une subvention cantonale en faveur de l'établissement d'une installation d'eau potable et d'hydrants pour les hameaux d'Erdesson et de Dailly, commune de Grône ;
- Projet de décret concernant l'octroi d'une subvention cantonale en faveur de l'établissement d'une installation d'eau potable et d'hydrants pour le hameau de Neubrûck, commune de Stalden ;
- Projet de décret concernant l'octroi d'une subvention cantonale en faveur de l'établissement d'une installation d'eau potable et d'hydrants pour le village de Ried-Mörel ;
- Projet de décret concernant l'octroi d'une subvention cantonale en faveur de l'installation d'irrigation par aspersion des champs d'Isérables, deuxième étape ;
- Projet de décret concernant l'octroi d'une subvention cantonale en faveur de la construction d'une étable avec local de fabrication sur l'alpage de Darzey, commune de Conthey ;
- Projet de décret concernant l'octroi d'une subvention cantonale en faveur du remaniement parcellaire de la plaine de Collonges, avec correction du canal d'assainissement ;
- Projet de décret concernant la correction de la route communale Illaz-Saint-Nicolas-Stockbrücke ;
- Projet de décret concernant la modification de l'art. 3 du décret du 15 novembre 1952 relatif au classement comme route touristique de la route Viège-Saas-Almagell ;
- Message concernant la correction de la route touristique Sion - Vex - Les Haudères ;
- Projet de décret concernant le classement comme routes communales des routes : Luc-Icogne et Lens-Crans (section nouvellement construite) ; Lichtenkehr-Bratsch-Erschmatt (section nouvellement construite) ; raccordement route de Guttet à Albinen (section nouvellement construite) ; Grône - Loye - Itra-vers - Erdesson (section nouvelle construite) ;
- Projet de décret concernant la correction des torrents de Champéry ;
- Projet de décret concernant la correction de la rive gauche du Rhône de Massongex au lac Léman ;
- Projet de loi sur les forces hydrauliques ;
- Pétitions et naturalisations ;
- Recours en grâce.

Libération du service de la classe 1895

Voici le programme :

A MARTIGNY, cantonnements militaires, le 16 novembre, à 9 h. 30 : les districts de Martigny et d'Entremont, ainsi que dans les sections militaires de Finhaut, Salvan et Vernayaz.

A MONTHÉY, école primaire, le 17 novembre à 9 h. 30 : le district de Monthey et dans la section militaire de Saint-Maurice.

A SION, casernes, le 19 novembre à 8 h. 30 : les districts de Sion, Hérens et Conthey.

A SIERRE, école primaire, le 6 décembre à 8 h. 30 : le district de Sierre.

(Pour tous autres renseignements, consulter les affiches.)

aimablement offert un généreux apéritif, son président, M. Emilien Pot, salua les membres de la presse qui garderont le meilleur souvenir de la brisolée vouvryenne.

C. c.